



PAC PORTER A CONNAISSANCE

PLAN LOCAL D'URBANISME

La dégradation de la biodiversité bouleverse notre perception de la nature qui nous apparaît désormais à la fois menacée et menaçante. Car altérée par l'espèce humaine, pourra-t-elle encore longtemps lui assurer les conditions de la survie ?

C'est bien toute la contradiction de nos sociétés modernes, fondées sur le projet de maîtriser par la technique les puissances de la nature, d'avoir causé l'érosion de la biodiversité sous l'effet d'une libre exploitation de ressources et milieux crus, à tort, domestiqués.

Rester moderne, c'est-à-dire demeurer attaché à la recherche individuelle et collective du plus grand progrès humain possible, exige aujourd'hui un effort accru de la raison tourné vers la compréhension des interactions de l'homme et de son milieu.

C'est là tout le sens du développement durable dont la stratégie nationale pour la biodiversité arrêtée en 2004 constitue l'un des piliers. Celle-ci prévoit à l'horizon 2010 de stopper

la perte de biodiversité, l'urbanisme formant l'un des 7 plans d'action retenus pour atteindre cet objectif.

ZNIEFF, ZICO, ZSC, ZPS, Natura 2000, autant de sigles bien connus des auteurs de plans locaux d'urbanisme (PLU), mais qui à eux seuls ne suffisent pas à assurer une prise en compte complète de la biodiversité.

En effet, pour les services de l'État, il s'agit désormais d'aller au-delà d'une approche en terme de mesures isolées, l'urgence étant de mieux assurer le fonctionnement en réseau des différents espaces naturels propices au développement de la faune et de la flore.

Aussi, les auteurs de PLU doivent-ils être convaincus que des terrains à priori ordinaires, notamment en raison de leur insertion dans des espaces déjà urbanisés, peuvent présenter un intérêt majeur, comme ceux abritant un réseau de haies, des zones humides ou servant à la continuité d'un biocorridor.

FICHE N° 3

La présente fiche fait la synthèse des **zonages du patrimoine naturel et paysager** situés à 10 km de la commune de Bonneuil-les-Eaux.

Les communes concernées sont les suivantes : AILLY-SUR-NOYE, BACOUËL, BEAUDEDUIT, BEAUVOIR, BELLEUSE, BLANCFOSSE, BONNEUIL-LES-EAUX, BONVILLERS, BOSQUEL, BRETEUIL, CAMPREMY, CATHEUX, CHAUSSOY-EPAGNY, CHEPOIX, CHIRMONT, CHOQUEUSE-LES-BENARDS, CONTEVILLE, CONTRE, CONTY, CORMEILLES, COULLEMELLE, COURCELLES-SOUS-THOIX, CREVECOEUR-LE-GRAND, CROCQ (LE), CROISSY-SUR-CELLE, DOMELIERS, ESCLAINVILLERS, ESQUENNOY, ESSERTAUX, ESTREES-SUR-NOYE, FALOISE (LA), FLECHY, FLERS-SUR-NOYE, FLEURY, FOLLEVILLE, FONTAINE-BONNELEAU, FRANCASTEL, FRANSURES, FROISSY, GALLET (LE), GOUY-LES-GROSEILLERS, GRATTEPANCHE, GRIVESNES, GUYENCOURT-SUR-NOYE, HALLIVILLERS, HARDIVILLERS, HETOMESNIL, JUMEL, LAVACQUERIE, LAWARDE-MAUGER-L'HORTOY, LIHUS, LOEUILLY, LOUVRECHY, MAILLY-RAINEVAL, MAISONCELLE-TUILERIE, MESNIL-CONTEVILLE (LE), MESNIL-SAINT-FIRMIN (LE), MONSURES, NAMPTY, NEUVILLE-LES-LOEUILLY, NOYERS-SAINT-MARTIN, OFFOY, ORESMAUX, OURCEL-MAISON, PAILLART, PLACHY-BUYON, PUIITS-LA-VALLEE, QUIRY-LE-SEC, ROCQUENCOURT, ROGY, ROTANGY, ROUVROY-LES-MERLES, RUMIGNY, SAINT-ANDRE-FARIVILLERS, SAINT-SAUFLIEU, SAINTE-EUSOYE, SAULCHOY (LE), SEREVILLERS, SOMMEREUX, SOURDON, TARTIGNY, THOIX, THORY, TILLOY-LES-CONTY, TROUSSENCOURT, VENDEUIL-CAPLY, VIEFVILLERS, VILLERS-VICOMTE.

Attention, pour accéder aux cartes et fiches descriptives des zonages concernés, vous devez consulter le site internet de la DREAL à l'adresse suivante :

http://www.donnees.picardie.developpement-durable.gouv.fr/patnat/index.php?recup_num_dep=60&submit=Valider

Ce site propose également [une notice pour effectuer un diagnostic faune-flore](#) pour tout projet (étude d'impact, diagnostic PLU, etc.).

L A B I O D I V E R S I T E

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

Znieff de type 1 :

- * - [ANCIENNES CARRIERES DE PHOSPHATES D'HARDIVILLERS](#)
- * - [BOIS DE BERNY, DES LOZIÈRES, DES VARINOIS ET DU DOMONT](#)
- * - [BOIS DE LA BELLE EPINE ET BOIS SEMÉ, LARRIS DE LA VALLÉE DES CARRIÈRES](#)
- * - [BOIS DU CAMP JOURDAIN ET LARRIS DES VALLÉES DE MISERE ET DE CREVECOEUR](#)
- * - [BOIS DU MAJORAT ET DU FOYEL](#)
- * - [BOIS DU QUESNOY À TARTIGNY](#)
- * - [BOIS ET LARRIS DE SAINTE EUSOYE ET DE LA BARENTAINE](#)
- * - [BOIS ET LISIERES CALCICOLES DE LA BUTTE DE CALMONT](#)
- * - [BOIS FOURRÉ ET BOIS DE CRÈVECOEUR](#)
- * - [BOIS LOUVET ET VALLÉE D'EGOULET](#)
- * - [BUTTE DU GALLET](#)
- * - [CAVITE SOUTERRAINE DE CHIRMONT](#)
- * - [COURS DE LA NOYE ET MARAIS ASSOCIÉS](#)
- * - [LARRIS DE BELVAL À THORY ET MAILLY-RAINEVAL](#)
- * - [LARRIS DE LA MONTAGNE DES GRÈS ET CAVITÉ SOUTERRAINE À GRATTEPANCHE](#)
- * - [LARRIS DE LA VALLÉE DE LANGUÉRON À GRIVESNES, BOIS DE COULLEMELLE ET BOIS FERMÉ](#)
- * - [LARRIS DE LA VALLÉE MÉQUIGNON À ESSERTAUX](#)
- * - [LARRIS DE LA VALLEE VACQUERIE A FONTAINE-BONNELEAU](#)
- * - [LARRIS DES VIGNES ENTRE TROUSSENCOURT ET HARDIVILLERS](#)
- * - [LARRIS DU FOND DE L'HORTOY A GOUY-LES-GROSEILLERS](#)
- * - [LARRIS DU FOND LAFER ET BOIS D'HALLIVILLERS](#)
- * - [LARRIS ET BOIS DE LA VALLÉE DE DOMELIERS ET DE FONTAINE](#)
- * - [LARRIS ET BOIS DE LA VALLÉE DU MULTRU DE CEMPUIS A CATHEUX](#)
- * - [MASSIF BOISÉ DU ROI ET DU PREUX](#)
- * - [MASSIF FORESTIER DE DE FRÉMONTIERS/WAILLY/LOEUILLY](#)
- * - [MASSIF FORESTIER DE LA HÉRELLE ET DE LA MORLIÈRE](#)
- * - [RÉSEAU DE CAVITÉS SOUTERRAINES DES VALLÉES DES ÉVOISSONS ET DE LA POIX](#)
- * - [RÉSEAU DE COTEAUX CRAYEUX DE VERS-SUR-SELLE À SAINT-SAUFLIEU](#)
- * - [RIVIÈRE CELLE EN AMONT DE CONTY](#)
- * - [VALLÉE DES ÉVOISSONS](#)
- * - [VALLÉE SECHES DU PUIITS ET DU LOUP PENDU, CÔTE DE LAVERRIÈRE](#)

Znieff de type 2 :

- * - [HAUTE VALLEE DE LA CELLE EN AMONT DE CONTY](#)
- * - [VALLÉES DES EVOISSONS ET DE SES AFFLUENTS EN AMONT DE CONTY](#)

Continuités écologiques

- * - [corridor n° 60104](#)
- * - [corridor n° 60131](#)
- * - [corridor n° 80188](#)
- * - [corridor n° 80193](#)
- * - [corridor n° 60153](#)
- * - [corridor n° 60161](#)
- * - [corridor n° 80210](#)
- * - [corridor n° 80211](#)
- * - [corridor n° 80214](#)
- * - [corridor n° 80219](#)
- * - [corridor n° 60178](#)
- * - [corridor n° 60183](#)
- * - [corridor n° 60199](#)
- * - [corridor n° 80283](#)
- * - [corridor n° 80285](#)
- * - [corridor n° 80291](#)
- * - [corridor n° 80321](#)
- * - [corridor n° 60240](#)
- * - [corridor n° 80387](#)
- * - [corridor n° 80390](#)
- * - [corridor n° 80403](#)
- * - [corridor n° 60299](#)
- * - [corridor n° 80452](#)
- * - [corridor n° 60353](#)
- * - [corridor n° 80299](#)

Avertissement : les corridors mentionnés ci-dessus sont potentiels. Leur fonctionnalité est donc à préciser. D'autres types de corridors peuvent exister sur cette commune et sont donc à rechercher.

- * - [corridor n° 60397](#)
- * - [corridor n° 60608](#)
- * - [corridor n° 60365](#)
- * - [corridor n° 80485](#)
- * - [corridor n° 80494](#)
- * - [corridor n° 80499](#)
- * - [corridor n° 60377](#)
- * - [corridor n° 80558](#)
- * - [corridor n° 80594](#)
- * - [corridor n° 80611](#)
- * - [corridor n° 60486](#)
- * - [corridor n° 80627](#)
- * - [corridor n° 60555](#)
- * - [corridor n° 60573](#)
- * - [corridor n° 60565](#)
- * - [corridor n° 80717](#)
- * - [corridor n° 60622](#)
- * - [corridor n° 60627](#)
- * - [corridor n° 80757](#)
- * - [corridor n° 80758](#)
- * - [corridor n° 80761](#)
- * - [corridor n° 60664](#)
- * - [corridor faune n°83](#)

Avertissement : les corridors mentionnés ci-dessus sont potentiels. Leur fonctionnalité est donc à préciser. D'autres types de corridors peuvent exister sur cette commune et sont donc à rechercher.

Natura 2000

Sites d'Importance Communautaire (SIC : futures ZSC - Directive Habitats)

* - [Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval \(Beauvaisis\) - Pour ce site, la rédaction du document d'objectif est en cours. - Arrêté ministériel non signé a ce jour](#)

* - [Réseaux de coteaux et vallée du bassin de la Selle - Pour ce site, la rédaction du document d'objectif est en cours. - Arrêté ministériel non signé a ce jour](#)

Concernant le site Natura 2000, j'attire votre attention sur le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000.

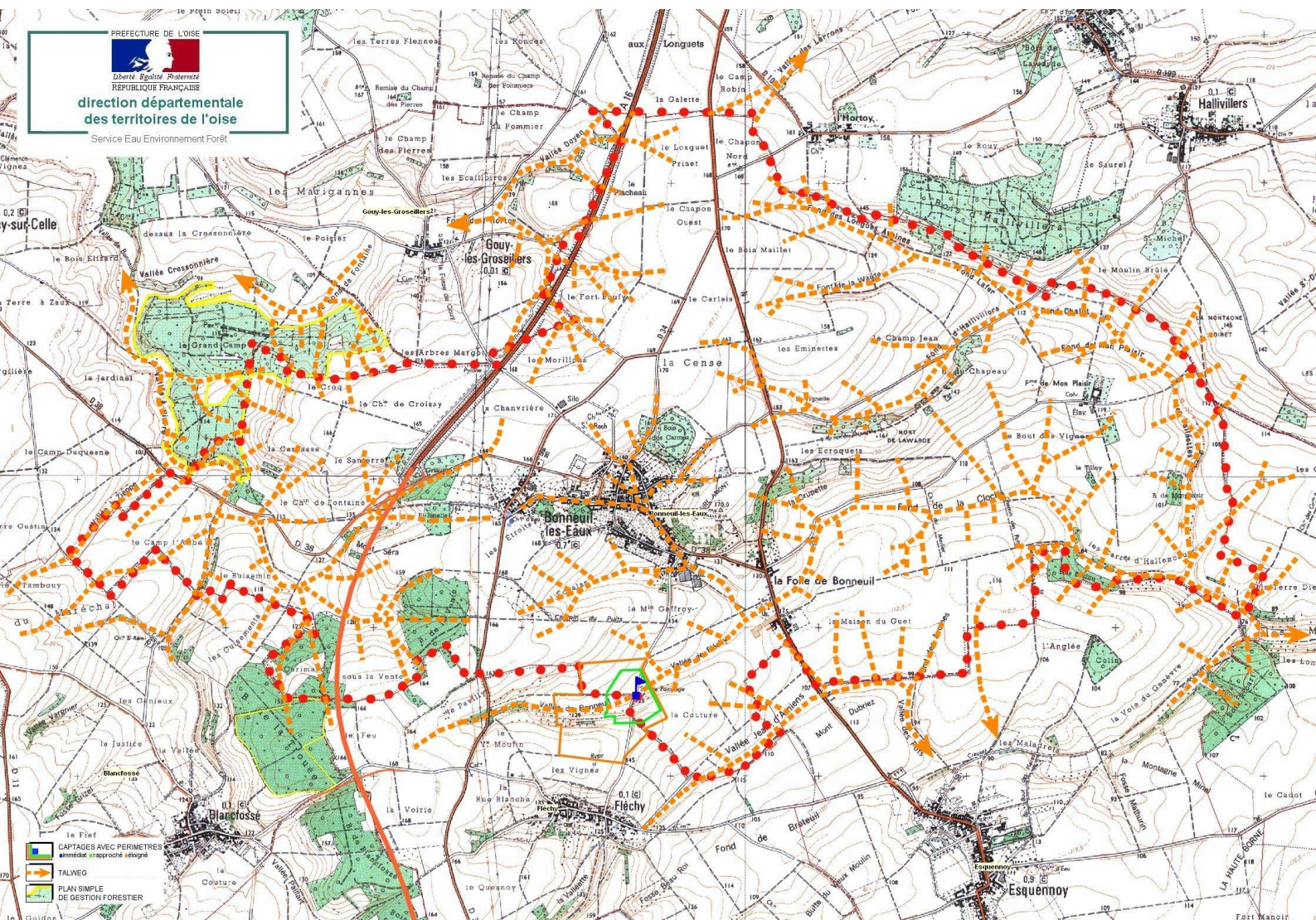
Un site internet dédié aux sites Nature 2000 en Picardie est en cours de construction.

Dans l'attente, le MEEDTL a dédié une partie de son site internet à Natura 2000 qui comporte une [rubrique spécifique à l'évaluation des incidences](#).

A noter que les communes mentionnées ci-dessus ne comptent aucune Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux, ni aucune réserve naturelle nationale ou régionale, aucun site classé et aucun site inscrit. De même, elles ne sont pas concernées par un arrêté de protection de biotope.

Bols et forêts

Un plan simple de gestion forestière autorisant les coupes sans autorisation préalable est localisé au lieu-dit Bois du Grand Camp, en partie ouest du territoire.



Il convient de rappeler que pour les boisements qui ne figureraient pas en espaces boisés classés au P.L.U. et appartenant à un ensemble boisé de plus de 4 ha, la législation forestière demeure, à savoir que le défrichement devra, au préalable, avoir fait l'objet d'une autorisation en application de l'article L 311-1 du Code Forestier pour les particuliers et L 312-1 du même code pour les collectivités locales. Les dispositions de l'article L 311-3 du dit code précisent les cas de refus.